

RAPPORT D'ACTIVITÉS
Hockey Sud-Ouest
Saison 2009-10

Ce Rapport d'activités de HSO a été produit à la demande de Mme Nicole Lapointe, Responsable de l'Arrondissement Sud-Ouest ce jour, et fait suite à l'ajournement de l'Assemblée Générale du 6 mai dernier.

En demandant ce Rapport, Mme Lapointe a exercé son droit de Responsable tel que prévu à l'article 8.7 de l'Entente de Partenariat entre l'Arrondissement et HSO.

Quelques mots en guise d'introduction (Ô temps, suspends ton vol)

On peut dire que la suspension de l'Assemblée Générale est le résultat d'une suite d'interventions plus ou moins pertinentes et souvent maladroites des membres ayant pris la parole en cours d'assemblée. On pourrait aussi noter qu'une des causes probables de ce dérapage a été la mauvaise gestion des points à l'ordre du jour de l'assemblée.

L'Assemblée était évidemment polarisée et plusieurs des membres présents étaient venus expressément pour régler des comptes avec certains membres du CA. Ce qui est pour le moins étonnant étant donné le travail accompli: au lieu de recevoir des félicitations sur le travail de redressement opéré par le CA cette dernière année, certains membres présents se sont employés à dénigrer un ou deux membres du CA d'une façon souvent malheureuse et non pertinente.

Exaspéré, on peut comprendre le désistement de Richard Turcot, qui a été suivi par les retraits de Marco Charland et d'Yvan Lebourdais. Ces départs remettaient sérieusement en question l'orientation qu'allait prendre HSO pour l'année à venir et peut-être même sa viabilité future.

Suite à ces départs et d'un commun accord, Richard Webster, William Lavigne et Charles Veilleux ont décidé de suspendre l'Assemblée et de reporter le vote des nouveaux administrateurs à une date ultérieure.

Quelques mots sur l'évolution de HSO (La ligue du vieux poêle et les changements)

Bien que HSO ait permis à des milliers de jeunes de pratiquer le hockey ces 10 dernières années, l'organisation a subi au moins 3 redressements importants suites à des événements déplorables.

Il y a une dizaine d'années, la Ville est même déjà intervenue directement pour mettre en place des administrateurs responsables. Le dernier redressement fait suite à la perte d'environ 80 000 \$ en 2009.

L'événement de 2009 a provoqué des changements importants dans la gestion des fonds d'argent de HSO. Ces changements n'ont pas été sans causer des frictions entre les membres du CA.

Il est par ailleurs important de signaler qu'il est difficile de changer la culture d'une entreprise ou d'une organisation et que ces changements ne se réalisent surtout pas en claquant des doigts. Des administrateurs avec une meilleure connaissance auraient aidé à aplanir les difficultés liées aux changements de fonctionnement mais n'auraient certainement pas pu les éliminer pour autant.

C'est dans ce contexte de changements donc que certains membres expérimentés du CA de HSO ont eu de la difficulté à trouver ou maintenir leur place dans HSO. Même à s'identifier et aussi à trouver des points de repères dans ces changements des règles de gestion. Notons aussi que ces changements ont peut-être parfois été présentés maladroitement.

Quelques mots sur la dernière année de HSO (Rendre à César ce qui lui appartient)

La fin de l'année 2008-09 a donc été marqué par la disparition d'une somme importante des coffres de HSO. Suite à l'intervention de Me Langlois auprès de différentes instances, HSO a récupéré un montant de près de 53 000 \$ et a pu poursuivre ses activités avec l'accord de son partenaire, l'Arrondissement.

Deux administrateurs se sont en quelque sorte portés garants auprès de l'Arrondissement du fonctionnement irrécusable de HSO pour ce qui est de l'administration de l'argent : Marco Charland et Richard Turcot.

Tout au long de l'année 2009-10, ces deux membres du CA ont été confrontés plus souvent qu'à leur tour à des situations malheureuses et conflictuelles soit avec d'autres membres du CA ou encore avec des parents. Peut-être à tort ou à raison. Mais nul ne peut affirmer qu'ils n'ont pas rempli leur engagement ni non plus affirmer qu'ils n'ont pas été d'une probité exemplaire.

Quelques mots sur les acquis de HSO (Ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain)

On se doit par ailleurs de constater que les membres d'expériences du CA de HSO ont une connaissance certaine sinon approfondie du hockey mineur tant local que municipal et régional. En plus d'avoir également une bonne connaissance de nos milieux de vie. On peut affirmer que ce sont des gens de bonne volonté qui ont vraiment à cœur le mieux-être de nos jeunes dans la pratique du hockey.

Même si certains d'entre eux présentent quelques faiblesses dans la gestion d'une organisation, il serait extrêmement regrettable pour la suite des opérations de HSO de perdre l'un ou l'autre de nos membres expérimentés. Cette connaissance du hockey mineur se doit d'être préservée, reconnue et respectée par tous les membres de l'organisation et par l'Arrondissement car c'est ce qui fait d'abord et avant tout la richesse de HSO.

Quelques mots sur le bénévolat engagé (Oh! Hisse!)

Les membres de HSO qui font du bénévolat devraient recevoir un feuillet d'information sur ce qu'est le bénévolat engagé (que certains appellent volontariat).

Si un bénévole donne de son temps sans obligation, le volontariat ou bénévole engagé, lui, donne de son temps mais avec obligations. Obligation envers son partenaire (l'Arrondissement), obligations envers son organisation et ses membres.

Comme il est à peu près impossible d'arriver dans une organisation et d'avoir déjà tous les outils nécessaires pour bien faire son 'travail', il serait nécessaire que HSO définisse clairement les tâches, obligations et objectifs liés à chaque poste qu'un membre bénévole occupe afin de le préparer à accomplir pleinement son engagement.

Dans ce contexte de révision des postes et des tâches qui s'y rattachent, il faudrait évaluer la possibilité que le bénévole engagé puisse recevoir une prime monétaire ou un *per diem* pour le travail accompli ou leurs déplacements. Que l'on pense seulement au travail lié à l'enregistrement de près de 400 jeunes et aux multiples déplacements des administrateurs lors de rencontre notamment avec Hockey Montréal. Il reviendra évidemment au futur CA de mettre en place ces nouvelles façons de faire de HSO s'il y a lieu.

En conclusion, le CA 2009-10 de HSO recommande :

Étant donné que la Ville (l'Arrondissement) est le premier corps public de référence en matière de loisirs et de sports;

Étant donné les obligations de HSO tel que mentionné aux points 8.4, 8.5 et 8.7 de l'Entente de partenariats, lesquelles stipulent :

- 8.4 soumettre au Responsable sa programmation ou son plan d'action établi conformément aux programmes;
- 8.5 respecter les politiques et procédures établies par la Ville;
- 8.7 remettre au Responsable, sur demande, un rapport d'activités et des états financiers indiquant ses revenus et dépenses;

Étant donné les dispositions générales en regard du point 9.2 de l'Entente de partenariats, lequel stipule :

- 9.2 Les parties conviennent d'évaluer une fois par année la suffisance et la qualité des communications entre les deux parties de même que la qualité et de la quantité des services rendus aux citoyens par l'Organisme.

Étant donné que HSO entend procéder pour l'année 2010-11 (Plan d'action) à :

- Préserver et mettre en valeur les acquis au niveau de l'expérience et de la connaissance du hockey mineur de ses membres d'expériences
- Poursuivre la mise en place d'une gestion saine et transparente
- Réviser les Règlements Généraux de HSO en vue de les simplifier
- Réviser son organigramme et définir les tâches des différents postes de bénévoles engagés
- S'assurer que toutes les communications entre membres se feront dans le respect de la personne

Étant donné le travail accompli durant l'année 2009-10 et en vue de s'assurer de la mise en place de son Plan d'action 2010-11,

Le CA 2009-10 de HSO suggère à l'Arrondissement Sud-Ouest de se réserver si nécessaire un droit de nomination d'un citoyen à un poste d'administrateur sur le CA de HSO, lequel poste sera celui du contrôle des finances advenant que l'Arrondissement le juge approprié.

Approuvé et signé par les membres du CA de HSO